

Mantes la Jolie. Conseil municipal du 23 novembre 2009.

Logement des instituteurs - indemnité représentative

Intervention de Marc Jammet.

Comme pour l'année dernière, je pense que l'on pouvait faire plus. L'indemnité proposée aux 5 instituteurs représente en tout 250 euros mensuellement.

Dans le même état d'esprit, je ne comprends pas la décision que vous avez prise de supprimer l'indemnité de cantine de 50 euros qui était allouée aux directeurs d'écoles, cela va encore compliquer le travail des ATSEM et, au bout du compte, le service rendu aux enfants.

Qu'il s'agisse des directeurs d'écoles, des enseignants, des parents d'élèves, il y a un point commun: l'intérêt de nos enfants et leur avenir. Je vous le répète, Monsieur le Maire, ce n'est là qu'il faut faire des économies!

Les votes.

Contre ➔ PCF, PS, Décil

Abstention ➔ "Diversité" (*Elu PS qui vient de créer un groupe*)

Pour ➔ Ump, Modem